

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1267

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« technologies propres »

les mots :

« énergies renouvelables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression « technologies propres » est trop vague.